

TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2026

Année scolaire 2025–2026

Les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 pour l'année scolaire 2025-2026 ont été élaborés conformément :

- aux plafonds réglementaires fixés par la Région Nouvelle-Aquitaine pour la restauration et l'hébergement (SRH),
- aux coûts constatés sur l'exercice précédent,
- et aux besoins d'équilibre budgétaire du service.

Les tarifs proposés couvrent l'ensemble des prestations assurées par l'établissement :

- restauration scolaire (DP, internat),
- hébergement,
- prestations diverses,
- repas apprentis / stagiaires,
- commensaux,
- service administration et logistique (ALO),
- service pédagogique - productif (AP).

L'objectif est de garantir :

- la soutenabilité financière du SRH,
- la maîtrise des coûts pour les familles,
- la qualité du service rendu,
- et la transparence tarifaire pour l'ensemble des usagers.

1. TARIFS AU FORFAIT VOTÉS PAR LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Catégorie SRH	Tarif 2024-2025 (€)	Tarif 2025-2026 (€)	Nombre de jours	Taux journalier (€)
Demi-pension 4 jours	489,60	494,50	144	3,43
Demi-pension 5 jours	550,80	551,00	180	3,06
Internat lycée	1 522,80	1 538,00	180	8,55
Internat week-end	1 611,00	1 612,65	180	8,96
CEPMO demi-pension	507,00	512,00	156	3,28
CEPMO internat 4 nuits	1 410,50	1 424,60	128	11,12
CEPMO internat 5 nuits	1 612,67	1 612,67	160	10,07

2. TARIFS DES PRESTATIONS DIVERSES HORS FORFAIT

Catégorie	Prestations détaillées	Tarif (€)
Petit-déjeuner hors forfait	PDJ complet	1,80
	Boisson chaude	0,60
	Boisson + biscuit	1,10
	Boisson + viennoiserie + jus de fruit	1,70
Nuitée seule	Nuitée (sans PDJ)	15,00
Demi-pension – Tickets	Tarif au ticket	5,00
	Tarif élèves externes	5,00
Carte self	Refabrication carte	6,00

3. Tarifs applicables aux autres publics

Catégorie d'usagers	Prestation	Tarif (€)
Apprentis publics (hors apprentis Région NA)	Repas	2,30
	Nuit + PDJ	3,20
Apprentis privés	Repas	5,30
	Nuit + PDJ	9,20
GRETA – stagiaires FPC	Repas	5,55
	Nuit + PDJ	3,15
Collégiens visiteurs	Repas	5,55
Étudiants post-bac non scolarisés	Repas	5,55

4. TARIFS HÔTES DE PASSAGE

A. Groupe supérieur à 200 personnes

Prestation	Tarif (€)
Nuitée	7,40
Repas	5,00
Petit déjeuner	1,40

B. Groupe inférieur à 200 personnes

Prestation	Tarif (€)
Nuitée	10,50
Repas	5,50
Petit déjeuner	1,80

C. Hôtes de passage LPO / CEPMO

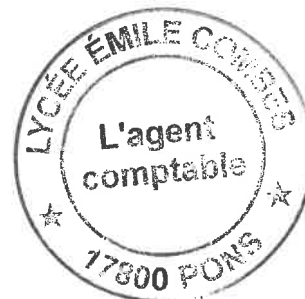
Prestation	Tarif (€)
Repas au self	8,70

5. Tarifs des commensaux selon l'INM

(Applicables à compter du 1^{er} septembre 2025)

Tranche indiciaire (INM)	Tarif régional (€)	Observation
< 367 (seuil URSSAF)	2,80	Seuil URSSAF relevé 2025
367 – 387	2,90	
388 – 425	3,20	
426 – 481	3,50	
482 – 508	4,00	
509 – 539	4,50	
540 – 592	5,00	
593 – 678	5,50	
679 – 850	6,00	
> 851	6,50	Barème maximal régional

Procédure : chaque personnel commensal doit communiquer en début d'année scolaire la preuve de son INM (fiche de paie ou attestation) au service de gestion du self. À défaut, le tarif maximal pourra être appliqué à titre provisoire jusqu'à régularisation.



6. TARIFS DU SERVICE ALO

Prestation ALO	Tarif 2025-2026 (€)
Location de salle (journée)	126,00
Photocopies NB	0,10
Photocopies couleur	1,05

7. TARIFS DU SERVICE AP (Activités Pédagogiques productives)

Atelier Maintenance Véhicules – Voitures particulières

Prestation MV-VP	Tarif (€)
Main-d'œuvre (heure)	12,00
Vidange moteur (forfait)	12,00
Remplacement + équilibrage 1 pneu	15,00
Remplacement + équilibrage 2 pneus	25,00
Remplacement + équilibrage 4 pneus	40,00
Rénovation de 2 phares	25,00
Recharge clim R134A	60,00
Recharge clim 1234YF	100,00
Parallélisme	30,00

Autres prestations professionnelles (industriel, génie civil, numérique)

Prestation	Tarif (€)
Tarif horaire main-d'œuvre	10,50
Tarif horaire machine-outil	12,60
Tarif horaire machine numérique	21,00
Travaux de génie civil	Matière d'œuvre + 20 %
Copie couleur traceur	8,00

8. ANALYSE ET JUSTIFICATION SYNTHÉTIQUES

Conformité et lisibilité :

Les tarifs SRH régionaux respectent strictement les plafonds fixés par la Région Nouvelle-Aquitaine.
Les tarifs locaux sont revalorisés modérément pour préserver la soutenabilité budgétaire.

Répartition par service :

- SRH = Région (repas, internat, commensaux)
- ALO = services logistiques et administratifs
- AP = activités pédagogiques productives

Principe d'équité :

La grille des commensaux à l'INM maintient une progressivité socialement équitable, avec procédure de justification auprès du service gestionnaire chaque année.